

EDITORIAL



Dr Albert DJIGMA, PCA de l'ONF-BF

Le Projet de Sécurité Alimentaire dans l'Est du Burkina (PSAE) est en cours de mise en œuvre depuis décembre 2016 pour une durée de cinq ans soit jusqu'en 2021. Il constitue le focus de ce numéro 12 de votre Trimestriel d'Information foncière « **Zoom sur le Foncier** ». Le PSAE compte cinq (05) composantes et sa zone d'intervention est centrée sur la Région administrative de l'Est du Burkina Faso. Elle définit une zone d'étude s'étendant aux provinces contiguës des régions du Centre Est soit vingt-sept (27) communes auxquelles s'ajoute le Conseil régional de l'Est. La commune de Yagha dans la Région du Sahel est également concernée.

Dans le « **Dossier Spécial** » de ce numéro 12, il est principalement question des activités du PSAE en matière foncière. Dans ce cadre, des interviews avec certains membres de l'équipe du Projet ainsi qu'un reportage sur la commune de Yamba, bénéficiaire des appuis du PSAE et sur Tambongou, un village de ladite commune permettent d'apprécier l'ampleur des investissements en cours. Le Chef d'agence du Fond permanent de Développement des Collectivités territoriales (FPDCT) de la région de l'Est, n'est pas en reste.

Pour « **l'Acteur du trimestre** » nous avons l'honneur de recevoir la Coopérative Burkinabè de l'Habitat (CBH).

Enfin dans la rubrique « **Compte rendu d'activités** » il est question de la cérémonie officielle de clôture des activités du Projet VIM.

En rappel, tous les numéros édités de votre trimestriel d'information sont téléchargeables sur le site web de l'ONF-BF à l'adresse : www.onf-bf.org

DOSSIER SPECIAL - Projet de Sécurité Alimentaire dans l'Est du Burkina Faso (PSAE)



Barou Oumar OUEDRAOGO,
Coordonnateur de l'UGP du PSAE

« **le PTBA 2017 a été exécuté à 77%** »

P2

« **... C'est seulement en 2019 que les gros investissements pourront être observés.** »

Stéphanie YOUSSE, Chef de mission
de l'Opérateur d'appui à l'Unité de gestion du PSAE



P4



Composante foncière du PSAE
Finir avec les tendances qui font croire que la loi 034-2009 est une loi des projets et programmes

M. Rodrigue BATIONO, Expert foncier du PSAE

P6

Fonds permanent de Développement des Collectivités territoriales (FPDCT)

Mme OUOBA/KABORE Estelle,
Chef d'Agence du FPDCT dans la région de l'Est

P12



P10

Suivi-Evaluation
L'accent a été mis sur les indicateurs qualitatifs

Adama SIRI, Responsable Suivi-Evaluation

Barou Oumar OUEDRAOGO, Coordonnateur de l'UGP du PSAE

« le PTBA 2017 a été exécuté à 77% »

Administrateur gestionnaire et analyste de projet, Monsieur Barou Oumar OUEDRAOGO est le Coordonnateur de l'unité de gestion du Projet de Sécurité Alimentaire dans l'Est du Burkina Faso (PSAE), son rôle exact est d'assurer la mission globale de l'exécution Technique, Administrative et Financière du projet.

C'est une mission de coordination générale de la mise en œuvre de l'ensemble des activités du Projet, de management du personnel du Projet et naturellement de la gestion des biens du Projet. Outre cela, il assure l'interface avec les autorités de tutelle ainsi qu'une représentation du Projet au niveau des partenaires locaux. Nous vous proposons d'aller à la découverte du PSAE, à travers les actions mises en œuvre et les partenariats qui les soutiennent.



Zoom sur le Foncier (Z.F.) : Quelles sont les actions mises en œuvre dans le cadre du PSAE ?

Barou Oumar OUEDRAOGO (B.O.O.) : Il faut préciser que nous avons commencé nos activités au dernier trimestre 2016 et le lancement officiel est intervenu à Diapangou le 16 décembre 2016, une commune rurale située à vingt-cinq (25) kilomètres de Fada. Nous avons commencé au mois d'octobre 2016 avec la tenue d'un atelier technique de démarrage que nous avons tenu en novembre de la même année. En avril 2017, nous avons pu valider notre premier Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) en Comité de Pilotage du Projet. Comme vous le savez, tout projet part d'une planification des besoins et tant que ce document n'est pas validé par l'instance qu'est le Comité de Pilotage on ne peut pas parler d'activités. C'est finalement le 14 avril 2017 que nous avons eu cette validation. Dès lors, nous avons mis tout en œuvre pour implémenter les activités qui étaient du ressort de ce plan annuel. Les activités ou les actions majeures se résument à des ateliers d'information et de sensibilisation de l'ensemble de nos partenaires. A cet effet, nous avons eu quatre (4) ateliers provinciaux et un atelier régional à Fada N'Gourma. Cet atelier a permis de donner les informations aux différents partenaires sur l'existence du Projet et les actions qu'il ambitionne pour atteindre ses objectifs. Une des actions majeures que nous avons, c'est l'élaboration et l'adoption de la stratégie foncière du Projet. Il faut dire que le Projet compte cinq (05) composantes dont une qui est dédiée à la thématique foncière. Il s'agit de la composante 3, intitulée « **Gestion Durable des Territoires et Sécurisation Foncière** ». L'action phare de cette composante est la mise en œuvre de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural dans notre pays. Pour cela, il a bien fallu mettre en place cette stratégie qui doit être implémentée sur la durée afin de nous permettre la mise en œuvre des activités dédiées à la thématique foncière. Le Projet a une durée de cinq (05) ans qui va d'octobre 2016 à septembre 2021.

Z.F. : Que retenir de la session du Comité de Pilotage (COPIL) du PSAE ?

B.O.O. : A cause du démarrage difficile qu'a connu le Projet, nous avons tenu un COPIL en avril 2017, puis en novembre 2017 nous avons eu un COPIL extraordinaire pour revoir à la baisse nos ambitions au risque d'être pénalisé en fin d'année avec un taux d'exécution faible. La révision est due au fait que nous n'avons pas pu opérationnaliser le

Fond d'Investissement Communal (FIC) qui est dédié à l'ensemble des communes et cela a été occasionné par le retard qui a existé depuis la signature de la convention entre le Ministère et la Direction générale du Fonds permanent de Développement des Collectivités territoriales (FPDCT). Enfin, le tout dernier COPIL, nous l'avons tenu le 20 avril 2018. Il a été important en ce sens que c'est lui qui devait valider le rapport-bilan de l'année précédente.

A l'issue du dernier COPIL, on pourrait retenir trois (03) éléments principaux :

- le premier élément c'est la validation du rapport bilan du projet ;
- le deuxième est la validation de la stratégie de communication du projet ;
- le troisième élément est la validation des droits de tirage 2019 à l'endroit des communes au titre du fond d'investissement communal (FIC).

Z.F. : Quel bilan pouvez-vous faire de la mise en œuvre des activités depuis à peu près un an et demi ?

B.O.O. : En termes de bilan, il faut simplement retenir que nous avons noté une exécution assez satisfaisante du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) de l'année écoulée, car au plan financier, nous avons 71% de réalisation et 77% d'exécution physique. Ce sont des indicateurs qui situent un peu l'auditoire et les partenaires sur la mise en œuvre de façon globale.

A ce jour, on amorce l'implémentation de la loi foncière à travers notre stratégie. On a également pu apporter un certain nombre d'appuis aux collectivités en termes de renforcement en moyens logistiques, aux SFR, aux bureaux domaniaux (BD), par la mise à leur disposition de motos tout terrain, de matériels informatiques et d'autres appuis budgétaires que nous apportons pour le fonctionnement de ces structures. Il y a aussi des constructions au plan infrastructurel qui sont déjà engagées. On peut citer des bâtiments pour les services fonciers ruraux (SFR) au niveau des communes, au niveau des structures locales de gestion foncière que sont les commissions foncières villageoises (CFV) et les commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV); il est également prévu des bâtiments pour ces commissions et tout cela passe par le guichet du Fonds permanent.

Z.F. : Quels sont les partenariats que vous avez susci-

tés au plan local pour accompagner les actions du PSAE ?

B.O.O : En rapport au partenariat, on peut noter que dans le cadre de la composante 2 du Projet qui porte sur le « **Renforcement de la productivité des filières agricoles et d'élevages** », nous avons plusieurs types de partenariats locaux par lesquels nous passons pour atteindre un certain nombre de résultats. Le premier type de partenariat est établi avec le RE-COPA à travers un protocole et porte sur la filière élevage. Ce partenariat est conclu pour trois (3) ans et doit nous conduire à l'élaboration d'un Plan Régional sur le Pastoralisme, faisant ressortir les investissements majeurs que le PSAE pourra financer éventuellement. Au-delà de ce protocole, nous avons mobilisé un Assistant qui les accompagne dans cet exercice. Toujours dans le cadre de la composante 2, nous avons une sous composante qui porte sur la « *promotion de l'agro écologie* » et à ce niveau, nous avons également passé un protocole avec une ONG spécialisée dans le domaine qu'on appelle Association pour la Recherche et la Formation en Agro-écologie (ARFA). Cela devrait permettre le renforcement des capacités de l'ensemble des services techniques déconcentrés sur cette thématique. Dès le début du partenariat, nous avons conduit des formations, des ateliers et des activités afin de disposer d'une masse d'agents techniques ayant des capacités de formateurs qui, à leur tour auront la charge de former les paysans sur

le terrain. Il y a d'autres partenariats dans le cadre de la composante 5 du Projet. Cette composante est relative à la formation professionnelle et à l'insertion des jeunes. C'est une nouvelle composante, suite à un financement additionnel que nous avons eu au mois de mars 2018. Dans ce cadre, trois (03) opérateurs devront être mobilisés par AFL « Acting for life » (une ONG française) qui va assurer la maîtrise d'ouvrage de ce volet formation professionnelle. Ces opérateurs ciblés sont l'Association pour la Recherche et de Formation en Agro-écologie (ARFA), le RE-COPA et Tin-Tua pour aider à la mise en

«... le PSAE lui-même s'exécute sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Direction régionale de l'Agriculture.»

œuvre des activités de cette composante.

Toujours au titre des partenaires, nous avons les services techniques déconcentrés de la région. Je précise que le PSAE lui-même s'exécute sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Direction régionale de l'Agriculture. Ainsi, on peut donc parler de ces services techniques comme étant des acteurs de mise en œuvre et non des partenaires. Nous avons mobilisé l'ensemble des services techniques de l'Agriculture de la région dans le cadre de l'implémentation des activités du Projet. Le Projet dans l'ancienne réglementation est de catégorie A, un projet qui est donc exécuté sous la tutelle directe de l'administration.

On a noté que les aménagements hydro agricoles qui constituent un poids financier important dans le financement devraient faire l'objet de méthodes ou de circuits dérogatoires pour permettre d'accélérer leurs réalisations car l'un des défis majeurs de ce Projet, c'est de faire en sorte que les populations de la région puissent avoir des aménagements et surtout qu'elles puissent les mettre en valeur pour leur permettre d'atteindre la sécurité alimentaire, en n'oubliant pas tous les aspects fonciers et les autres préalables.

L'autre défi en termes de perspectives, c'est la mise en œuvre de l'initiative TIWARA à travers l'utilisation de ce financement additionnel qui a fait l'objet de signature d'une convention le 26 mars dernier. Elle impliquera de doubler les équipes, d'ouvrir deux nouvelles antennes à Gayéri et à Diapaga, autant de défis, autant d'engagements pour mettre en œuvre les activités et bien exécuter ce financement complémentaire. Ainsi que vous l'aurez noté, beaucoup d'enjeux et de perspectives se présentent à nous dans le cadre de l'exécution de ce Projet et nous en sommes véritablement conscients. Aussi, nous travaillons tous les jours à faire en sorte que ces défis puissent être relevés. Les populations attendent les bénéfices de ce Projet. Nous devons tout faire donc pour que cela soit une réalité dans un court terme.

Par Caroline OUEDRAOGO



M. Barou Oumar OUEDRAOGO,
Coordonnateur de l'UGP du PSAE

Z.F. : Quel est le montant global du financement du PSAE ?

B.O.O : Le montant global du financement du Projet est de 25 184 000 000 F CFA qui constitue le montant initial auquel s'ajoute un financement additionnel de 14 millions d'euros, soit environ 9 184 000 000 F CFA..

Z.F. : Quels sont les défis et les perspectives du PSAE ?

B.O.O : Une seule recommandation est issue du COPIL et celle-ci concerne la mise en fonctionnalité des SFR car ayant rencontré des difficultés pour la mise à disposition des ressources en vue du fonctionnement de ces structures.

A cet effet, l'UGP a été exhortée à tout mettre en œuvre afin de rendre disponibles les ressources en nature au profit de ces structures. Il y a un défi, des enjeux qui sont assez importants pour avoir un investissement maximal au cours des mois à venir.



le Zoom sur Foncier
Bulletin trimestriel d'information foncière au Burkina Faso - N° 12 - Juin 2018

14 BP 34 Ouagadougou 14
Tel : 25 37 68 50
Email : se.onfbf@onf-bf.org
Site Web : www.onf-bf.org

Directeur de Publication :
Dr Albert DJIGMA, PCA

Directeur de Publication Adjoint :
Issifou GANOU, SE

Rédacteur en Chef :
Caroline OUEDRAOGO
Spécialiste en Communication

Secrétariat de rédaction :
Caroline OUEDRAOGO

Linda Deborah MINOUGOU
Stagiaire en Communication

Maquette impression :
Imprimerie Studio Yipin Créations
78 78 02 32 - 63 38 31 74

Stéphanie YOUSSEI,

*Chef de mission de l'Opérateur d'appui à l'Unité de gestion du PSAE,
Expert en Appui à la Maîtrise d'Ouvrage*

« C'est seulement en 2019 que les gros investissements pourront être observés ».

Le Projet de Sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina (PSAE) est mis en œuvre par un Opérateur, un bureau d'ingénieurs-conseil qui apporte ses appuis à l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Madame Stéphanie YOUSSEI, est le Chef de la mission dudit Opérateur. Mobilisée en février 2017, elle est à la fois le Chef de cette équipe technique d'Experts aux spécificités diversifiées et Expert en Appui à la Maîtrise d'Ouvrage. Interview !

Zoom sur le Foncier (Z.F.) En quoi consiste vos attributions ?

Stéphanie YOUSSEI (S.Y.) En effet mes attributions sont multiples. D'après les termes de référence du groupement de l'Opérateur, le Chef de mission a pour mandat d'appuyer le Coordonnateur dans la mise en œuvre des activités du Projet, la coordination générale de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et en partie dans le pilotage opérationnel et stratégique du Projet.

En ma qualité de Chef d'équipe, je suis chargée de l'encadrement du personnel de l'Opérateur pour assurer la meilleure adéquation entre les ressources mobilisées et la qualité des productions assurées par les différents experts. En effet, le PSAE prévoit un dispositif de contrôle d'assurance qualité sur l'ensemble des productions (termes de références, budgets, documents contractuels, engagements financiers et réalisations techniques).

C'est donc une responsabilité de gestion des ressources humaines et également l'assurance de la bonne gestion des moyens mobilisés dans le cadre du contrat de l'Opérateur.

Z.F. : Quels sont les types d'investissements qui sont réalisés par le Projet ?

S.Y. : Le PSAE a de grandes ambitions. D'un point de vue général, l'objectif est d'améliorer la résilience des populations et d'améliorer également la qualité de la dépense publique. De ce fait, le PSAE, bien qu'il réalise certains investissements en direct, mobilise l'essentiel de ses ressources pour appuyer les collectivités territoriales de l'Est dans la réalisation d'investissements sous leur maîtrise d'ouvrage. L'objet du PSAE étant notamment le renforcement par l'action des collectivités territoriales en leur donnant les moyens d'exercer leurs compétences transférées par l'Etat. Aussi, en complément des ressources financières mises à la disposition des collectivités (et de leurs populations) par le PSAE, le Projet leur apporte un appui technique et méthodologique afin qu'elles réalisent par elles-mêmes et au mieux leurs projets.

Les types d'investissements éligibles dans le cadre du Projet sont d'ordre économique dans le secteur agro-sylvo-pastoral (forages et bœufs pastoraux, périmètres, bœufs et puits maraîchers, magasins de



Mme Stéphanie YOUSSEI

« l'objectif est d'améliorer la résilience des populations et d'améliorer également la qualité de la dépense publique. »

stockage, marchés à bétail, parcs de vaccination, etc.) constituant le fondement du PSAE et des ouvrages de protection, des sites qui sont exploités pour des besoins agricoles (aménagements de type CES/DRS, cordons pierreux, etc.). A noter également que le PSAE finance la construction des bâtiments des Services Foncier Ruraux (SFR) ou Bureaux Domaniaux (BD) des communes de l'Est ainsi que des locaux des structures des conciliation foncière.

Cependant, pour l'instant aucune réalisation physique n'a encore été effectivement réalisée par les collectivités. Nous sommes encore dans les préalables de montage des dossiers de demandes de financement et de leur instruction. Et pour ce faire, c'est le Fond Permanent pour le Développement des Collectivités territoriales (FPDCT) qui constitue le canal de mise à disposition de

ces ressources financières. En effet, la philosophie du PSAE étant de renforcer les structures nationales et les institutions publiques, il a été décidé de passer par le FPDCT plutôt que de remettre directement les ressources aux collectivités.

Les aménagements de maîtrise de l'eau constituent un des objectifs majeurs et des résultats quantitatifs à atteindre par le PSAE qui doit contribuer à la réalisation d'un objectif prévisionnel de six cent hectares (600 ha) de bas-fonds aménagés et de six cent hectares (600ha) de périmètres irrigués. Or, ces investissements coûtent très chers, demandent beaucoup de ressources et représentent d'énormes enjeux et défis, car techniquement leur réalisation requière des études préalables assez approfondies et tient compte des contraintes de saisonnalité.

Il faut préciser que pour les aménagements hydro-agricoles dit complexes (aménagement de bas-fonds, de périmètres irrigués) particulièrement, le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH) qui est le Maître d'Ouvrage du PSAE a souhaité que leur maîtrise d'ouvrage soit confiée à l'unité de gestion du Projet (UGP) et non aux communes. Les raisons sont diverses :

- la première préoccupation est double c'est-à-dire renforcer les compétences des partenaires et des publics cibles du Projet en l'occurrence les collectivités territoriales par la mise à disposition de ressources financières et une assistance à la maîtrise d'ouvrage publique. En parallèle de cet objectif de renforcement des capacités par l'action, il est nécessaire de garantir des réalisations physiques de qualité et d'accompagner sur un temps suffisant les bénéficiaires finaux dans l'exploitation et la mise en valeur des sites qui seront aménagés. Dans le montage initial du projet, il était très difficile d'atteindre cet objectif double au vu du circuit long et complexe (beaucoup d'intermédiaires et d'acteurs) de la mise à disposition des ressources et les contraintes de passation de marchés publics. Dans ce contexte, il n'y aurait pas eu de réalisations physiques avant 2020 alors que le Projet prend fin en septembre 2021. De plus, le Projet n'aurait pas pu contribuer correctement à l'accompagnement des populations pour la mise en valeur alors que

la problématique de l'entretien et la bonne gestion des ouvrages et des investissements par les collectivités est primordiale.

- Par ailleurs, cet accompagnement technique et organisationnel doit permettre aux exploitants de générer des ressources financières additionnelles, à même de dynamiser le tissu économique des communes et ainsi de générer des ressources financières potentielles venant renforcer leur assiette fiscale (remontées des taxes entre autres). Le montage initial du Projet ne nous permettait pas d'atteindre pleinement les ambitions et les objectifs du Projet. Il fallait trouver et prendre des dispositions dérogatoires qui permettraient de raccourcir ces délais. Diverses réflexions et options ont été étudiées et l'option finale adoptée par la maîtrise d'ouvrage qui permettrait de satisfaire aux conditions citées c'est-à-dire avoir des réalisations en 2019 pour avoir au moins deux campagnes agricoles qui soient soutenues (assurer une certaine pérennité) serait de remettre la Maitrise d'Ouvrage de ces aménagements complexes à l'UGP, ce qui a été acté en début 2018. C'est ainsi que nous avons commencé par des négociations foncières sur les sites que les communes ont identifiés et proposés. Ceci tient du fait que tout processus d'identification, de priorisation et de choix des sites relève des communes, même si concrètement l'idéal pour nous aurait été une Maitrise d'Ouvrage déléguée. Seulement, le dispositif une fois de plus était très long d'un point de vue contractuel. Ayant des contraintes de temps et de résultats, nous avons opté de suivre la recommandation du

Ministère.

- Enfin, nous avons un certain nombre d'aménagements qui, selon la philosophie du Projet, sont réalisés sous sa supervision directe. Il s'agit de l'ensemble des chantiers de gestion durable des terres mis en place, encadrés et animés par les Directions provinciales de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques de l'Est, à la demande du PSAE et en accord avec leur mandat. A cet effet, vingt-sept (27) sites ont été identifiés en 2017 et récupérés. Cela consiste à identifier des sites qui peuvent être rapidement exploitables d'un point de vue agricole, car nous ne sommes pas sur des sites totalement dégradés, mais sur des sites intermédiaires. Il s'agit d'aménagements de protection des sols et d'entretien de leur fertilité. Les méthodes de Zaï et les demi-lunes sont les plus connues au Burkina Faso. Ensuite, nous avons tout un accompagnement derrière. Avec l'appui du Projet, les agents des Directions provinciales de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques de l'Est forment les bénéficiaires sur un ensemble de pratiques agricoles qui permettent de maintenir et de favoriser le re-

«...Ayant des contraintes de temps et de résultats, nous avons opté de suivre la recommandation du Ministère...»



nouvellement de la fertilité des sols. A ce titre, en matière de promotion de l'agro-écologie, l'Association de Recherche et de Formation en Agro-écologie (ARFA) et les Directions provinciales interviennent de façon coordonnée pour accompagner les producteurs à travers des formations directes. ARFA intervient davantage sur la sensibilisation, la promotion de l'agro-écologie et les formations de formateurs. Dans ce sens, des agents de l'Agriculture ont été formés sur la sensibilisation et le potentiel que cela représente.

Z.F. : En termes de bilan des réalisations, que pouvez-vous dire ?

S.Y. : Nous avons les premières réalisations qui sont notamment les chantiers de gestion durable des terres dont un grand nombre (pour une superficie de 375 hectares) est entamé et certains sont terminés. Ceux-ci correspondent également à des objectifs et des résultats importants du Projet qui prévoit dans son cadre logique un objectif d'un millier d'hectares aménagés. Pour ce qui est des projets portés par les collectivités, les réalisations n'interviendront pas avant fin 2018, au vue des contraintes liées à l'hivernage qui limitent les travaux. On ne parlera donc pas de réalisations solides avant la fin de l'année. C'est seulement en 2019 que les gros investissements pourront être observés.

Z.F. : Auriez-vous des recommandations en vue de meilleurs résultats ?

S.Y. : Nous avons un Projet très ambitieux et complexe. Complexe par la diversité des acteurs, des intervenants et des thématiques sur lesquelles nous intervenons. Il est ambitieux aux regards des résultats à atteindre et des moyens financiers mobilisés à cet effet. La recommandation que je pourrai formuler à l'endroit de l'UGP et à celui de nos partenaires est d'avoir recours à beaucoup de pragmatisme pour satisfaire à la fois aux exigences de qualité, de cohérences institutionnelle et stratégique et à la nécessité de réalisations physiques concrètes et rapides sur le terrain. Nous avons l'obligation d'atteindre des résultats physiques et tangibles que ce soit pour le bilan du Projet ou à la fin pour les populations. Cinq (5) ans de mise en œuvre, c'est un bel acquis, néanmoins au regard de la dimension du Projet, des perspectives sur la suite semblent nécessaires afin de nous donner les moyens de développer une démarche d'exécution cohérente et mesurée en accord avec le rythme des acteurs et de leurs besoins. Ceci nous permettra également de sécuriser les questions relatives à la gestion, à l'entretien, à la mise en valeur et à la pérennisation des investissements. Merci.

**Entretien réalisé par
Caroline QUEDRAOGO**

Composante foncière du PSAE

Finir avec les tendances qui font croire que la Loi 034-2009 est une loi des projets et programmes

La composante foncière du Projet de Sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina Faso (PSAE) intitulée « Planification durable

des territoires et sécurisation foncière » est mise en œuvre sous la coordination de Monsieur M. Rodrigue Marie Galbert

BATIONO, Sociologue spécialisé dans la Gouvernance foncière et gestion des ressources naturelles, Expert foncier du Projet.

L'objectif de la composante 3 « **Planification durable des territoires et sécurisation foncière** » est de contribuer à une gestion durable et sécurisée des ressources naturelles et des terres agricoles, en renforçant l'application de la loi foncière en milieu rural et la planification locale du développement économique.

Des caractéristiques de la région de l'Est en matière foncière

La région de l'Est est caractérisée par le superlatif dans tous les domaines en matière d'éléments de référence en développement rural, avec :

- La plus grande superficie du Burkina Faso ;
- Les plus grandes réserves forestières (chasses, conservation, etc...) ;
- Les plus grandes distances entre agglomérations ;
- Nombre élevé de villages par commune (Manni = 90 villages).

La région compte cinq (5) provinces : le Gourma, la Tapoa, la Kompienga, la Komandjari et la Gnagna. Ses communes sont au nombre de vingt-sept (27) avec huit cent quarante-deux (842) villages.

La société Gourmantché étant agraire, la terre a donc un statut spécial ici à l'Est ; La gestion du foncier dans la région est une pratique qui s'inspire fortement des **coutumes locales** et s'exprime à deux niveaux :

- le droit foncier du **premier occupant** ;
- la **gestion lignagère des terres rurales**.

Dans le système traditionnel Gourmantché de gestion du foncier, il n'y a pas de chef de terre (comme on le verrait de façon prononcée dans d'autres groupes ethniques) ; Ce sont les chefs de clan qui assument cette fonction de gestion du foncier. Les rapports d'usage liés au foncier sont sujets à de fréquents conflits entre des groupes socio-professionnels.

C'est dans ce contexte qu'est mis en œuvre le Projet de Sécurité Alimentaire dans l'Est (PSAE) avec cinq (5) composantes. La composante foncière, intitulée : « **Planification/gestion durable des territoires et**



M. Rodrigue BATIONO, Expert foncier du PSAE

Les rapports d'usage liés au foncier sont sujets à de fréquents conflits entre des groupes socio-professionnels.

« **sécurisation foncière** » compte des actions au double plan institutionnel et technique.

Au plan institutionnel, le PSAE conduit les actions suivantes :

- l'accompagnement des communes dans la création et la mise en place des structures locales de gestion foncière (SFR/BD, CFV) et les instances locales de gestion des conflits fonciers (CCFV) ; (recrutement et mandatement des agents SFR/BD par les communes, construction des bureaux, animation et désignation des membres des corporations pour créer les CFV et CCFV, etc...) ;
- l'assistance aux communes dans le processus de renforcement de l'encrage institutionnel des CFV et CCFV au niveau des villages (construction des bâtiments villageois, etc...).

Au plan technique, il s'agit pour le PSAE de :

- renforcer les capacités des SFR/BD et les rendre opérationnels (construction et équipements des bureaux, motos et équipements informatiques, appuis budgétaires) ;
- outiller les agents SFR/BD dans l'exercice de leur mandat (formation modulaire, coaching in situ, etc...) ;
- outiller les membres des CFV, CCFV dans l'accomplissement de leur mandat (gérer les questions foncières au niveau village).

Du bilan de la mise en œuvre des activités liées au foncier

Le bilan du PSAE en termes de réalisations concrètes peut être scindé au double plan institutionnel et technique.

Aussi, au plan institutionnel, on peut retenir :

- la conduite du diagnostic participatif territorial qui a permis d'avoir les premiers éléments de connaissance sur l'organisation et la gestion foncière en pays gourmantché ;
- l'élaboration et la validation au niveau national de la stratégie foncière du

- PSAE ;
- la formation des agents des services techniques déconcentrés (STD) sur la Loi 034-2009 et sur le processus de mise en place des structures locales de gestion foncière ;
 - l'appui au recrutement effectif par les communes des 54 agents SFR/BD, suivi du processus d'intégration administrative, de mandatement comme agent public des collectivités ;
 - la prestation de serment de certains agents domaniaux (titularisés) ;
 - la formation des acteurs villageois et communaux sur le processus de mise en place des structures locales de gestion foncière ;
 - la conduite du processus de mise en place des CFV/CCFV dans 125 villages pilotes, en 2018= 707 villages ;
 - La formation des membres élus des CFV/CCFV sur les rôles, tâches et mandats.

Sur le plan technique du renforcement des capacités des SFR/BD, on note :

- la formation (initiale et technique) de 54 agents SFR/BD (modules techniques en lien avec leur mandat) ;
- l'opérationnalisation des 27 SFR/BD (équipement en 54 motos, 54 kits mobiliers de bureaux, 54 kits informatiques complets) ;
- la passation en cours des marchés par les communes pour la construction de 25 bureaux SFR/BD ;
- la passation en cours de marché par les communes pour la construction de 765 bâtiments villageois ;
- la mise en place progressive du dispositif d'archivage des documents fonciers dans 27 communes et dans 540 villages.

Au niveau des structures locales de gestion foncière, il y a eu le renforcement des capacités des CFV/CCFV, à travers d'une part

la conduite du processus de mise en place des CFV/CCFV dans 125 villages pilotes et le passage à l'échelle, courant 2018 à 679 villages. D'autre part, il y a la formation en cours de 11 880 membres des CFV, CCFV et CVD de 679 villages sur leur fonction, leurs rôles, leurs attributions, les activités et les tâches quotidiennes.



Le défi majeur à relever est de faire comprendre aux communes de la Région de l'Est que la Loi 034-2009/AN du 16 juin portant régime foncier rural n'est pas une loi des projets et des programmes

Le PSAE a capitalisé toutes les expériences antérieures sur l'application de la Loi 034-2009 et les a valorisées dans l'implémentation des activités d'accompagnement des communes sur le terrain (PSF/MCA, PACOF-GRN, le PNGT2-3.). A la lumière des expériences, le PSAE a abordé ses activités foncières sous un angle nouveau, avec des innovations dont les principales sont :

- l'élaboration et la validation participative du document de stratégie foncière du PSAE (dont les choix d'application de la Loi ont internalisé certaines réalités

socio-culturelles de l'Est.

- la responsabilisation des collectivités dans les choix éclairés de la démarche d'application de la loi sur le foncier rural ;
- l'implication et le renforcement des capacités techniques des agents STD pour apporter une assistance appropriée et pérenne aux besoins de sécurisation foncière des collectivités (construction et innovation des bureaux, équipements des agents STD en 162 motos, facilitation du fonctionnement et des sorties terrain d'accompagnement des producteurs dans les villages et communes ;
- la poussée de l'encrage institutionnel et de la représentativité sociale des CFV, CCFV et CVD au niveau village ;
- le dispositif d'archivage des documents fonciers du niveau de la commune au niveau village par la construction des bâtiments et de leur équipement ;
- Le sectionnement cadastral des territoires des 27 communes et l'inventaire de droits fonciers acquis et en cours d'acquisition comme préalable à toute action de délivrance d'actes de sécurisation foncière (APFR) dans les communes.

Des défis en matière foncière dans la région de l'Est

En dépit de ce qui est fait et des résultats attendus de la mise en œuvre des différentes activités, le PSAE entrevoit des actions de long terme qui s'inscrivent dans une démarche itérative de renforcement de compétences des collectivités en matière de sécurisation foncière rurale.

Il s'agira d'amener les communes à voir dans l'application de la Loi 034-2009/AN du 16 juin portant régime foncier rural une **opportunité** pour elles de créer des bases consensuelles pour prendre en charge les besoins de sécurisation foncière des investissements productifs.

Pour cela, le défi majeur à relever est de faire comprendre aux communes de la Région de l'Est que la Loi 034-2009/AN du 16 juin portant régime foncier rural n'est pas une loi des projets et des programmes de développement qui les accompagnent. L'UGP s'y attèle à travers la vulgarisation de la Loi 034-2009/AN du 16 Juin portant régime foncier rural en français et en sur-tout en langues locales (Gulimancema, Mooré et Yaana).

C.O

Les chiffres sont donnés pour étayer un contenu des résultats quantitatifs, mais ce qui est primordiale pour le PSAE, c'est plutôt la dimension qualitative des résultats.

Cette dimension réside dans le fait que les acteurs communaux et villageois sont dans une dynamique de construction institutionnelle et technique des cadres de référence de gestion des questions foncières dans leurs différentes entités territoriales.

L'UNITÉ DE GESTION



Barou Oumar OUEDRAOGO
Coordonnateur national



Stéphanie YOUSSE
Chef de Mission/Expert international en planification et en Appui à la Maîtrise d'ouvrage locale



Rodrigue Marie Galbert BATONNO
Expert foncier



Adama SIRI
Responsable Suivi-Evaluation



Zakaria ZONGO
Expert SIG



Frédéric Léonard
*Expert international
« Productivité agricole et Filières »*



Christian Jaurès MOULOKI
Expert Génie rural



Bréhima KABORE
Responsable Administratif et Financier



Bernradin LOMPO
Expert « Comptabilité »

DU PSAE EN IMAGES



Solange ZINSONNI, *Secrétaire de Direction*



Kader LALOGO, *Assistant au Chef de Mission*



Julienne W. MOYENGA, *Comptable stagiaire*



SAWADOGO, *Comptable*



Lassina COULIBALY, *Chauffeur*



Bruno ZONGO, *Chauffeur*



Mahamadi OUEDRAOGO, *Chauffeur*



Roland YALA, *Chauffeur*



Mahamoudou THIOMBIANO, *Vigile*

SUIVI-EVALUATION

L'accent a été mis sur les indicateurs qualitatifs

Comme tout projet, le PSAE a mis en place un dispositif de Suivi-Evaluation, à travers un cadre logique et des indicateurs. A l'occasion du reportage sur le PSAE, *Zoom sur le Foncier* s'est intéressé à cette question. Monsieur Adama SIRI, Ingénieur agronome spécialisé en gestion des ressources naturelles et de Suivi-Evaluation des projets et programmes en est le Responsable.

Des indicateurs en matière foncière

Globalement, ce sont des indicateurs d'impact qui constituent la finalité du dispositif de Suivi-Evaluation du PSAE. Ils mesurent l'amélioration de la couverture alimentaire, l'amélioration de la nutrition des ménages au niveau de la région de l'Est et enfin, le la mise en œuvre du plan d'action d'entente pastorale.

Sur le foncier, il s'agit spécifiquement de la mesure de l'application de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso. « A ce niveau nous avons plus mis l'accent sur les indicateurs qualitatifs parce

que c'est une dynamique que nous voulons impulser », précise Monsieur SIRI. Il justifie cette option du PSAE par le fait qu'il ne peut pas imposer certaines actions qui ne sont pas liées à sa maîtrise. Selon Monsieur SIRI, la mise en application de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso a pour finalité de « rendre les communes capables de délivrer des APFR ». Et de poursuivre en ces termes : « les APFR, c'est à la demande et notre action est d'arriver à opérationnaliser le dispositif qui puisse délivrer les APFR et gérer les conflits fonciers au niveau de la région. Nous ne pouvons pas énoncer de pourcentage exact quant à la diminution des conflits

par exemple, mais ce sont les effets de ces actions qui vont nous situer ».

Alors, pour le PSAE, il s'agit, pour ce qui est de la délivrance des documents de sécurisation foncière, de mettre en place des SFR équipés, un personnel formé et une commune accompagnée jusqu'à la délibération sur les coûts des actes. Après tout cela, il reviendra aux communes de « faire la promotion de ce service qui existe en leur sein et faire adhérer les acteurs locaux à la nécessité de sécuriser leurs emprises, leurs entités ».

Il y a toutefois quelques indicateurs de produits qui sont suivis par le PSAE, parce qu'outre le SFR à mettre en place au niveau de la commune pour aider à assoir les structures villageoises, il y a le fait que la sécurisation des investissements de la composante 1 constitue une priorité pour le PSAE lui-même.

Il y a également quelques indicateurs qualitatifs et Monsieur SIRI de s'en expliquer : « C'est notre mission, car nous allons réaliser des investissements. Mais le promoteur a le libre choix de sécuriser son champ par exemple. A ce niveau donc on mesure quand même les pourcentages. Il en est de même pour les pourcentages de femmes et de jeunes bénéficiaires de parcelles sécurisées sur les nouveaux aménagements ». A cet effet, il s'agit de constater le pourcentage des femmes, pour vérifier les cibles nationales, conformément à la Politique Nationale du Genre qui accorde au moins un tiers (1/3) au minimum des aménagements aux femmes soit trente pour cent (30%).

Autres indicateurs quantitatifs sont ceux relatifs au taux d'application des chartes foncières locales, au regard de leur fonctionnalité, des sanctions appliquées en cas de manquement et des ressources à sauvegarder.

Bien entendu, il sera également mesuré le niveau de sécurisation des investissements réalisés par le PSAE.

Pour réaliser des aménagements, il faut que les négociations foncières soient abouties définitivement. C'est par la suite qu'il faut aller à la sécurisation. En gros, ce sont des indicateurs d'effets qu'on peut mesurer de façon semestrielle ou annuelle. Il y'a aussi des indicateurs de produits et d'activités. Là, on s'intéressera à la fonctionnalité des structures locales de gestion foncière que sont les CFV et CCFV. Plusieurs facteurs entrent dans leur opérationnalisation :

- d'abord, il faut que les membres de ces structures aient des connaissances, à travers la formation initiale sur tout ce qui est des thématiques foncières no-



Adama SIRI, Responsable Suivi-Evaluation

tamment, la stratégie foncière du Projet, la Loi 034-2009 et les décrets y relatifs, la gestion alternative des conflits, etc. Après tout cela, il faut s'assurer que ces structures sont légalement mises en place, puisque qu'il y'a des arrêtés qui encadrent par exemple les services fonciers ruraux (SFR), ainsi que les commissions foncières villageoises (CFV) et les commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV) ;

- ensuite, il faut que les autorités municipales, avec le concours du Préfet légitiment l'installation de ces structures ;
- enfin, ces structures devront être équipées en matériels roulants et informatiques, en équipement de stockages de données mais elles doivent également être aptes à l'utilisation de ce matériel. Il faudrait en outre qu'il y'ait les outils de sensibilisation ainsi que les versions en langues nationales de la Loi à l'attention de ceux qui sont alphabétisés.

C'est alors la somme de ces activités qui sera suivie pour vérifier si les services fonciers sont opérationnels. *« Sur cette composante foncière, nous suivrons le nombre de formations développées, le nombre de structures mises en place, les appuis apportés à ces structures et les équipements à elle fournis »,* ajoute Monsieur SIRI. En ce qui concerne la gestion des conflits, il va s'agir de voir si avec l'intervention du Projet il y a des effets qui tendent à diminuer l'incidence des conflits fonciers (agriculteurs-éleveurs et entre agriculteurs). C'est à l'ensemble de ces thématiques que le Projet accorde un intérêt et sur lesquelles il fait un suivi.

Quels résultats après un an et demi de mise en œuvre ?

Sur la thématique foncière, le premier résultat est que le Projet s'est doté d'une stratégie foncière. Cette stratégie qui a pris en compte les expériences déjà capitalisées des autres interventions sur le foncier et qui est en cohérence avec la Loi, a été introduite au niveau de CORE-SFR de l'Est où celle-ci a été adoptée comme stratégie fédératrice en matière d'intervention sur la thématique foncière dans la Région de l'Est, en terme d'approche, de démarche et de sa cohérence avec la Loi 034-2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso.

Il y a eu ensuite l'accompagnement des collectivités territoriales au recrutement des agents pour leurs SFR (2 agents par commune). Ces 27 SFR avec ses 54 agents sont tous dotés en matériels roulants, mobiliers de bureau et équipements informatiques. Ils ont aussi bénéficié de formations



Adama SIRI, Responsable Suivi-Evaluation

initiales pour leur donner tous les rudiments pour entamer leur opérationnalisation.

En outre, il s'est tenu des sessions de formation des agents SFR sur certaines thématiques clés, tels que : la gestion alternative de conflits. Dans cette même lancée, il est prévu d'autres nouvelles thématiques de formation, mais aussi des sessions de recyclage pour faciliter la prise en main.

Un autre résultat est la sensibilisation entreprise à titre de test dans certains villages, dans l'optique de la mise en place des structures locales. Le passage à l'échelle de cette action est prévue pour cette année sur 679 villages, les autres villages seront pris en compte en 2019. Ce processus est en cours depuis le 1^{er} trimestre de l'année 2018. A ce stade, 537 villages sont couverts, soit un taux de 79% de la cible annuelle.

Le technicien qu'est Monsieur SIRI estime que le Projet a « une bonne démarche » et qu'il est sur un « bon tempo par rapport à l'atteinte des résultats assignés », car explique-t-il, « la stratégie foncière a été adoptée le 10 mars 2017 »

Un accent particulier a été mis sur les thématiques de formations au profit des agents

SFR parce qu'il y'a une disparité de profil et de compétences chez ces agents en fonction des communes. L'appui aux communes pour l'implantation du SFR à travers le paiement des salaires des agents de façon dégressive est une innovation introduite par le Projet. Tout est en prévu pour que les agents SFR soient opérationnels et capables de prendre en charge les besoins des populations en matière foncière.

Le PSAE est aussi dans la dynamique de l'implémentation d'un SIF. Il y'a déjà une base de données SIG qui a été développée sous la coordination de Monsieur Adama SIRI lui-même. A ce sujet, il a été développé la base de données d'occupations des terres (BDOT) pour toute la région de l'Est avec l'imagerie satellitaire de haute résolution acquise par le Projet. Ce sont des bases de données communales qui seront installées dans chaque commune, facilitant ainsi la gestion du processus de délivrance des APFR. *« A la fin du processus, on va informatiser tout cela pour faire un système d'information foncier afin de permettre la gestion de ce patrimoine foncier au niveau de la collectivité ».* Monsieur SIRI estime que d'ici septembre 2021, toutes les activités inscrites dans le registre foncier du PSAE seront opérationnalisées.

SIF communaux et SIF national : quelles interactions ?

Pour la BDOT du PSAE, *« l'unité est la commune en raison du fait que chaque commune est autonome »* dit Mr SIRI. Ainsi, ce dispositif sera implanté dans chaque commune et sera informatisé. Le PSAE compte réaliser ces actions de concert avec l'ensemble des acteurs qui interviennent sur la chaîne foncière au Burkina notamment la DGFOMR et l'ONF-BF. Tout ceci se fait dans l'optique de la mise en place du cadastre rural.

En termes de recommandations, Monsieur SIRI a d'abord exhorté les acteurs à plus de synergie et de complémentarité dans leurs actions à travers l'harmonisation des outils et le partage des expériences. Dans un second temps, Mr SIRI demande à la DGFOMR, à la faveur de l'avènement du Budget Programme, de porter le Programme National de Sécurisation foncière en milieu rural de telle sorte que les acteurs travaillent sur les mêmes bases. Enfin, il lance un appel aux collectivités territoriales sur les limites des actions des projets et la nécessité pour elles de développer des initiatives en vue de la pérennisation des acquis des projets et programmes.

C.O

Fonds permanent de Développement des Collectivités territoriales (FPDCT)

Mme OUOBA/KABORE Estelle,

Chef d'Agence du FPDCT dans la région de l'Est

Conformément à l'article 141 du Code général des Collectivités territoriales adopté en décembre 2004, un Fonds permanent de Développement des Collectivités territoriales (FPDCT) est mis en place par l'Etat pour accompagner le processus de la décentralisation au Burkina Faso. Le Fond Permanent de Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) est un instrument destiné à mobiliser et à gérer les ressources de l'Etat et de ses partenaires à l'endroit des collectivités. Le FPDCT est sous la double tutelle technique et financière du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) et du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID). C'est Mme OUOBA née KABORE Estelle qui est la Chef d'Agence de ce Fond dans la région de l'Est et ce, depuis 2015.

Du FPDCT

Pour assurer le financement de ses investissements, le FPDCT a mis en place quatre (04) guichets, mais à ce jour, seulement deux (02) sont opérationnels : le guichet de financement *Fonds fongibles* et les guichets spécifiques. Le guichet *Fonds fongibles* est alimenté par tout le financement mobilisé et non pré affecté, c'est-à-dire que ces financements ne sont pas destinés à des projets d'investissement ou des secteurs ou collectivités préalablement identifiés. Ces ressources sont réparties entre toutes les collectivités en fonction de la pauvreté et du nombre d'habitants de chaque collectivité. Sur la base du montant qui est alloué annuellement à ces collectivités qui est appelé « droits de tirages », la collectivité soumet au FPDCT le financement d'un ou plusieurs projets qui sont inscrits dans son plan de développement.

Pour les guichets spécifiques, Mme OUOBA précisera que l'accent est mis sur le Fonds d'Investissement communal (FIC) qui est un guichet spécifique du FPDCT. La spécificité de ces guichets vient du fait qu'ils ne sont pas fongibles c'est-à-dire qu'ils ne sont pas répartis entre toutes les collectivités. Ce sont des fonds qui ont des destinations géographiques et sectorielles déjà prédéfinies. La mise en œuvre de ces projets de financement des guichets spécifiques dépend surtout des dispositions qui sont contenues dans la convention de financement qui est conclue entre le partenaire financier, le ministère sectoriel et le FPDCT. C'est le cas de la convention qui est signée entre le ministère de l'Agriculture et le FPDCT pour la gestion du FIC.

Des types d'investissements couverts par le FIC

Le Fond d'Investissement communal est un guichet spécifique du FPDCT mis en place dans le cadre de la composante 1 du PSAE, d'un budget total de 16 726 903 720 de francs CFA, pour le financement d'infrastructures qui concourent directement à l'appui à la sécurité alimentaire des populations de la région. Ce sont des investissements programmés par les communes qui se rapportent à la *ligne communes* et par des promoteurs sur la *ligne promoteurs*. Dans la région de l'Est, le FIC couvre les 27

communes de la région. Le FPDCT doit également mettre en place, avec l'appui de l'unité de gestion du PSAE, un autre guichet spécifique : le Fonds d'Investissement Régional (FIR) qui mobilisera des fonds au profit de projets d'investissements du Conseil régional, même s'il n'est pas encore opérationnel. Le budget du FIC s'élève à 7 281 722 644 de francs CFA et va durer quatre (4) exercices, soit de 2017 à 2020, les investissements devant être clôturés un an avant la fin du projet. La mise en œuvre du FIC a nécessité la relecture des différents manuels de procédures du FPDCT notamment le code de financement pour être en phase avec l'approche du PSAE. Le code prévoit pour la « *ligne communes* », le financement de projets d'élevage et d'aménagements pastoraux en lien avec le Plan d'Action Régionale Pastorale de la région de l'Est. Les investissements prévus sont, entre autres des aménagements pastoraux (ex aires d'abattage, marchés à bétail parcs à vaccination), des aménagements de protection environnementaux (ex : aménagement de berges, digues, cordon pierreux en lien avec des ouvrages de production), et d'autres infrastructures (ex : les magasins de stockage, les locaux des SFR/BD, les bâtiments CFV/CCFV/CVD).

En termes de bilan de la mise en œuvre du FIC, il convient de préciser que le Fonds est dans une phase de contractualisation avec les différentes collectivités, car « *le projet a connu un démarrage assez difficile en 2017, mais ce premier trimestre 2018 connaît un démarrage effectif des activités* », explique Mme OUOBA.

A ce jour, l'Agence régionale a enregistré cent cinquante-six (156) projets, cent quatorze (114) financements de projets ont été élaborés et sont en cours. Ceci correspond à un taux d'engagement de quatre-vingt-dix pourcent (90%) des droits de tirages cumulés de la période 2017-2018. Sur cette même période, le FIC de la « *ligne communes* » fait trois milliards huit cent quarante un millions quatre cent trois mille trois cent cinquante-deux franc CFA (3.841.403.352 F CFA). Pour le FIC de la « *ligne promoteurs* » nous avons deux cent deux millions cent soixante-dix-neuf mille cent vingt-quatre (202.179.124 F)



Mme OUOBA/KABORE Estelle,
Chef d'Agence du FPDCT

francs. La « *ligne communes* » de l'année 2018 n'a pas encore démarré. Mais Mme OUOBA rassure : « *les premiers investissements physiques se feront d'ici la fin de l'année. Entre outre, nous aurons les bâtiments SFR, les locaux des structures locales de gestion foncière, les parcs de vaccination, des aires de pâture* ».

Du suivi des actions d'investissements

C'est l'Assemblée générale de la composante 1 du PSAE qui a pour mission le suivi des réalisations sur le terrain durant la phase d'investissement. Le FPDCT fait la visite des sites de certains projets pour la phase de pré investissement afin de s'assurer du bien fondé et participe à la Commission communale d'Attribution des Marchés (CCAM). Pour ce qui concerne l'investissement à proprement parlé, il s'agit de participer aux installations et de suivre l'évolution des chantiers. Quant à la phase post investissement, il faut s'assurer de la mise en valeur des infrastructures réalisées. Mais cela est pris en compte dans la composante 2 du PSAE, à savoir le « *Renforcement de la productivité des filières agricoles et d'élevage* ». Sur ce volet, le FPDCT aura juste un regard.

Même si pour le moment le FPDCT ne compte pas de réalisations concrètes, la Chef d'Agence invite tous les acteurs à privilégier la communication pour une meilleure synergie des actions. A l'endroit des bénéficiaires, elle a rappelé la disponibilité de l'équipe du FPDCT pour leur fournir toutes les informations nécessaires à leurs préoccupations en vue de leur pleine participation à la mise en œuvre des actions.

C.O

Bénéficiaires des actions du PSAE Vous avez dit « YAMBA » ?

Oui ! C'est une commune située au Nord de Fada N'Gourma, Chef-lieu de la région de l'Est. Yamba est l'une des 27 communes d'intervention du Projet de Sécurité alimentaire à l'Est du Burkina Faso (PSAE).

Le projet de Sécurité Alimentaire dans l'Est du Burkina (PSAE), après son lancement officiel le 16 décembre 2016 dans la commune de Diapangou, a entamé son partenariat avec la commune de Yamba. « Ce partenariat est au bon fixe et intervient dans trois domaines dont l'agriculture, l'élevage et l'environnement », foi de Monsieur Sankagdou ODAGOU, premier adjoint au Maire de ladite commune. Les agents du SFR sont recrutés par la commune et un test de mise en place des structures locales de gestion foncière a été conduit dans cinq



Sankagdou ODAGOU
1er adjoint au Maire de la Commune
de Yamba

(05) villages pilotes de la commune.

La commune de Yamba dispose aussi de la Commission de Concertation de Développement rural (CCDR), composée de la mairie et des groupements intervenant dans l'agriculture, l'élevage et l'environnement. C'est cet organe qui est chargé de la sélection des projets de promoteurs et de donner son avis sur les projets que la commune veut voir financés.

Au niveau de l'agriculture, il est prévu la réalisation des bas-fonds et des aménagements, la protection des berges et la récupération des terres dégradées avec pour objectifs de lutter contre la famine. Quant à l'élevage, il y'aura la construction des parcs de vaccination, la réalisation d'un air d'abattage, des fosses à saies et d'incinérations.

Bien que ces réalisations ne soient pas encore concrétisées, le premier adjoint au maire de la Commune de Yamba estime que le « PSAE est venu à point nommé car nous baignons dans un contexte miné par les conflits fonciers, ce qui conduisait fréquemment les protagonistes à la justice ».

Dans la commune de Yamba, « le PSAE intervient également dans la sécurisation foncière en favorisant l'acquisition des terres par les femmes et les jeunes autrefois défavorisés. Il est également prévu la construction d'infrastructures qui, à terme et grâce à la sensibilisation permettront d'améliorer les recettes fiscales de notre commune » ajoute Sankagdou ODAGOU.

Toutefois, le premier adjoint au maire de la commune de Yamba a une attente : «Même si nous devons saluer les efforts fournis au niveau de l'environnement, il faut noter qu'aucun bâtiment n'a été construit, ni pour le service foncier rural ni pour les CFV et les CCFV. Pourtant, nous avons reçu les mobiliers de bureau, le matériel roulant et les équipements informatiques. Nous sommes en train d'aménager le bureau de la régie pour installer les agents fonciers puisque ceux-ci ont pris fonction.»

La commune de Yamba est limitée à l'Est par Matiachoali, à l'Ouest par Tibga et Diapangou et au Nord par la province de la Komandjari. Selon le recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH) de 2006 sa population était estimée à 27124 habitants et sa projection en 2020 est de 43907 habitants. La commune compte 25 villages administratifs, dont celui de Tambongou, situé à environ sept (7) kilomètres au Sud de Yamba. Le Village est composé essentiellement de Gourmantchés et de



Foldia Jean Ouoba, CVD



Jacques Lompo, Agent domanial



DOSSIER SPÉCIAL - PSAE

Peulhs, il compte trois (03) quartiers et deux (02) conseillers.

A l'occasion de la visite du village de Tambongou, une rencontre d'échanges a été organisée avec le Conseil Villageois de Développement (CVD), les membres de la CFV et ceux de la CCFV.

En effet, la CFV et la CCFV sont mises en place à Tambongou, mais leurs membres n'ont pas encore été formés. Aussi, leurs tâches n'ont pas encore commencé à proprement parlé.

Selon le Président CVD, le processus de mise en place de ces structures a duré, respectivement 6 mois pour la sensibilisation et 4 mois pour la mise en place.

La population de Tambongou se compose principalement de Gourmantché et de peulhs.

A la question de savoir pourquoi ces personnes ont accepté d'être membres des CFV et des CCFV, les réponses sont été : « nous avons voulu nous mettre au service de nos populations et contribuer à la résolution des conflits ». « Les conflits sont-ils récurrents ? » interrogeons-nous. A cette question, la réponse est « oui ». Mais au-delà de leur incidence, ce sont leurs conséquences sur la cohésion sociale qui nous a décidés à apporter notre contribution à leur résolution ».

Bien que les membres CFV ne soient pas encore formés, des populations les ont déjà approchés pour s'informer sur les opportunités qui leur sont offertes.

La rencontre d'échanges a été une occasion pour les populations de Tambongou de :

- exprimer leur espoir d'obtenir rapidement des titres de sécurisation de leurs terres ;
- souhaiter que le PSAE élargisse ses domaines d'intervention à la santé, à travers la construction d'un Centre de Santé et de Promotion sociale (CSPS) ;
- demander que des bas-fonds soient aménagés par le PSAE à leur profit.



Georges LOMPO, Agent de la CRA



Boali LOMPO, Membre CFV



Taladipoa LOMPO, Membre CFV



Molenli LOMPO, Personne ressource



Michel LOMPO, Membre CFV



Abdoulaye ODAGOU, Agent de Communication



Elie BAMA, animateur foncier

Monsieur Tièfa SOME, la CBH œuvre pour « Un Burkina Faso où chaque citoyen est logé décemment »

Tel un slogan, ainsi s'énonce la vision de la Coopérative Burkinabè de l'Habitat (CBH). C'est une organisation autonome de citoyens qui ne se demandent pas ce que l'Etat peut faire pour eux mais qui se demandent plutôt ce qu'ils peuvent apporter à l'Etat en matière de développement social et économique en général et en particulier dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat. Cette organisation est votre « Acteur du Trimestre » pour le présent numéro de Zoom sur le Foncier.

C'est une vision nourrie et murie de 2009 à 2011 par un groupe de quatre (4) jeunes personnes, qui a été formalisée en 2014 par une reconnaissance officielle du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, par l'arrêté n° 2014-0011/MATS/RCEN/PKAD/HC/SG/DASE du 02 juillet 2014. JO N°31 DU 31 JUILLET 2014. L'agrément a été signé par le Haut-commissaire de la province du Kadiogo.

La mission de la CBH est d'accompagner l'Etat dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain afin de garantir effectivement le droit au logement pour tous.

La CBH a aussi une Crédo qui est : « TOUS pour UN, UN pour TOUS », Ensemble construisons nos logements!

Mais pourquoi une **Coopérative Burkinabè de l'Habitat** ? A cette question, la réponse de Mr SOME Tièfa est celle-ci : « *Aucun développement durable n'est concevable sans une participation sociale équitable. C'est ce que l'impact des programmes de construction des logements sociaux nous fait remarquer. D'où l'existence de la CBH, pour une participation sociale et économique effective des citoyens dans le système de production des logements convenables à un coût social. Nous construisons les logements, nous les vendons, nous les achetons et nous y vivons. Alors nous produisons ce que nous consommons et nous consommons ce que nous produisons. Afin d'avoir des heureux bénéficiaires et non des malheureux bénéficiaires mal logés et très endettés.* »

Les membres de la CBH sont au nombre de six cent (600). On y trouve des agents de la fonction publique, des agents du privé, du personnel des professions libérales, du personnel du secteur informel, les femmes au foyer et des étudiants. C'est dire qu'il y



M. Somé remettant à une bénéficiaire les clés de son logement.

a toutes les catégories socio-professionnelles au niveau de la Coopérative.

A la CBH, c'est le système d'actionnariat populaire qui prévaut. Aussi, tout adhérent «...doit participer à la constitution du capital social en y apportant vingt-cinq mille (25.000) francs CFA comme frais d'adhésion, libérer au moins une part sociale de cinquante mille (50.000) francs CFA et la cotisation annuelle de quinze mille (15.000) francs CFA d'où un total d'au moins quatre-vingt-dix mille (90.000) francs CFA ».

Selon le président de la CBH, le constat fait par la CBH de la situation du logement est à plusieurs niveaux :

La demande en logement n'est pas maîtrisée alors qu'il y'a un besoin crucial de logement au Burkina Faso. Les statistiques font état de plus de 200.000 souscripteurs pour le programme 40.000 logements sociaux. Cela voudrait dire que même si l'Etat arrive à atteindre l'objectif des 40.000 logements, cela ne pourrait même pas satisfaire 1/4 des souscripteurs.

Les mécanismes de production des logements sociaux ne sont pas satisfaisants. Ainsi, certains attributaires des logements sociaux sont des malheureux bénéficiaires au lieu d'être des heureux bénéficiaires parce qu'ils sont obligés, bien qu'ils soient sous prêt, de mobiliser de fortes sommes pour réaménager leur logement afin de le rendre habitable.

Une grande partie de la population est exclue des différents programmes de logement au Burkina Faso. Il s'agit du personnel du secteur informel, de la profession libérale et des contractuels à durée déterminée.

Les coûts des logements ne sont pas accessibles à la plus grande partie des burkinabè.

Le système de financement du logement social est inadapté. Le fond au logement social (FOLOS) logé uniquement à la Banque de l'Habitat du Burkina Faso est inefficace; selon M. SOME.

Ce constat conforte la CBH dans sa méthode « afin que les populations prennent elles-mêmes leurs problèmes de logement en main ».

Quant à la question relative au foncier, le commentaire de Mr SOME est le suivant :

« *La réglementation actuelle n'est ni favorable à l'état et ses démembrements ni aux collectivités décentralisées pour une mobilisation foncière efficace. Nous assistons malheureusement à plusieurs situations déplorables.* ». Alors, quelles sont-elles ? « *de populations vulnérables cèdent leurs terres contre des sommes symboliques conformément aux textes de la Réforme Agraire et Foncière (RAF) et ce, au détriment de l'avenir de leur descendance et d'un développement local cohérent.* ».

Et Mr SOME d'ajouter : « *les nouveaux acquéreurs aménagent ces terrains et font de la spéculation. Par ailleurs, l'arrêt des lotissements au niveau des mairies a fait que certains propriétaires terriens n'ont plus espoir d'un aménagement probable de leurs terres et finissent par s'en débarrasser contre quelques milliers de francs.* ».

Selon lui, toutes ces situations finissent par détruire l'espoir de plus d'un citoyen qui quant à avoir un logement par les systèmes classiques. Aussi, le citoyen s'installe définitivement dans une zone non aménagée en y mettant toutes ses ressources favorisant ainsi une densification de ces zones dites non loties rendant pratiquement impossible leur restructuration.

Puis Mr SOME relève un paradoxe : « *pendant qu'il y a une densification au niveau des non lotis et pendant que l'Etat cherche à restructurer et à mobiliser le foncier hors de la ville, il se trouve que 40% des parcelles ne sont pas viabilisées à Ouagadougou.* ».

Face à cette situation, la CBH se positionne comme « *un modèle de production des logements et d'un foncier viabilisé prioritairement pour ses membres et la population.* ». Elle constitue par ailleurs un appui à l'Etat dans la réalisation du programme national

(Suite page 16)

USAID : Clôture des activités du Projet Victoire sur la Malnutrition - ViM

Depuis sept ans, le Projet Victoire sur la Malnutrition (ViM) est mis en œuvre, mais sa phase opérationnelle est arrivée à son terme. A cette occasion, une cérémonie officielle de clôture a été organisée le jeudi 28 juin 2018. Un compte rendu de la mise en œuvre a été fait au cours de la cérémonie qui a eu lieu dans la salle polyvalente de Kaya, région du Centre Nord. Madame SOME/DIALLO Nandy, Gouverneur de ladite région a présidé la cérémonie.

« ViM a vu le jour, ViM a fait ses preuves, ViM va bientôt céder la place », c'est en ces termes que Monsieur Hamidou KABORE, Chef du Projet ViM a résumé l'objet de la cérémonie qui a réuni les acteurs et les bénéficiaires du Projet ViM.

Des résultats du Projet ViM, on peut retenir 6 périmètres maraichers d'une superficie de 52,55 ha équipés de motopompes et exploi-

tés par 1158 producteurs pour une valeur de 316 226 750 F CFA. A cela s'ajoutent 8 bas-fonds aménagés d'une superficie de 135,31 ha, exploités par 1530 productrices et producteurs pour un montant de 304 072 231 F CFA. Il y a en outre la mise en place de 251 groupes de soins (care groups) composés de 2451 mamans leaders, 199 comités villageois santé nutrition (CVSN) dont la valeur en termes de connaissances acquises est importante.

Selon le Chef de Projet, les objectifs du Projet ViM ont été atteints à 95%. Il s'est dit satisfait de ces résultats dont les « effets sont directs » sur la population. Aussi, précisera-t-il ceci : « nous avons contribué à changer de manière positive la vie des populations dans les zones d'intervention du projet ». Bien entendu, il s'est posé la question de la pérennisation des acquis de ce Projet. A ce propos, le Chef de Projet a iz-



M. Siaka Millogo a représenté l'USAID

terpellé tant les acteurs que les bénéficiaires en ces termes « Nous lançons un appel pour que, aussi bien au niveau des bénéficiaires, des collectivités territoriales, des autorités régionales, provinciales et communales puissent développer des initiatives pour faire fonctionner l'ensemble des investissements et continuer à faire bénéficier aux producteurs les fruits du Projet »

L'USAID (United Agency for International Development) qui a financé les activités du Projet ViM dans le cadre de l'initiative RISE (Resilience in the Sahel Enhanced) a été représenté à la cérémonie par Monsieur Siaka MILLOGO, Chargé de Sécurité alimentaire.

Des attestations de reconnaissance ont été remises à certains partenaires à la fin de la cérémonie. Une exposition de produits issus des exploitations induites par le Projet ViM a été organisée.

Ce sont quatre (4) communes de la Région du Centre Nord qui ont bénéficié des actions du Projet ViM. Ce sont les communes de Barsalogo, de Pissila, de Namissiguima et de Kaya et cela, pendant sept (7) ans.

**Compte rendu
de Caroline OUEDROGO**



**Partenaires et bénéficiaires
ont apprécié positivement
les résultats du Projet ViM**

(Suite de la page 15)

de construction de 40.000 logements et aux communautés locales dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement». A ce titre, elle participe aux débats nationaux et internationaux sur les questions d'Habitat.

«Les bénéficiaires des actions de la CBH sont ses membres, les familles de ses membres, l'Etat, ses démembrés, les collectivités et les communautés locales.» ajoute M. SOME.

En termes de bilan, en trois (3) ans d'activités, la CBH a réalisé 140 logements de type F3 d'une superficie bâtie de 83 m² constitués de deux (2) chambres+ salon + douche, WC et une cuisine interne pour un montant global d'environ 1.050.000.000 F CFA mobilisé par ses membres.

La particularité de la CBH est que tous les services de la Coopérative sont produits par les membres et pour les membres. D'où une employabilité très élevée de la CBH pour des jeunes qui étaient désœuvrés.

Outre les réalisations de logements, la CBH « a contribué à éclairer les populations sur

la problématique du logement et aussi sur la nécessité d'aider l'Etat en prenant en main leurs propres problèmes de logement car l'Etat ne peut pas tout faire » dira Mr SOME.

Evidemment, quelques difficultés ont jalonné les actions de la CBH dont les principales sont :

- le non-respect des engagements pris par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat dans le protocole d'accord pour l'acquisition des terrains,
- la non signature des certificats d'attribution, la reconnaissance des domaines d'intervention de la CBH.

Pour l'année 2018, en termes de réalisations, la CBH prévoit entre autres la restructuration d'au moins deux zones d'habitat spontané au grand bonheur des communautés locales. Il y a également la construction de trois cent (300) logements à Bassinko et à Kieryaoghin et de forages dans la cité de CBH de Bassinko.

Elle a également à cœur « d'étendre ses partenariats au niveau international ».

Ses perspectives sont :

- la restructuration des zones d'habitat spontané, l'aménagement et la viabilisation de sites déjà acquis ;
- la réhabilitation sous forme de logements à niveau en location simple d'anciennes parcelles dans le cadre de la densification du tissu urbain existant ;
- la conciliation de la rentabilité sociale et la rentabilité économique en développant une autre vision de l'actionnariat social ;
- la réalisation de l'infrastructure sociale de base dans les différentes cités CBH ;
- le maintien de la solidarité groupale par résidentialisation en y créant des coopératives d'habitants.

Pour Mr SOME, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ». Aussi, a-t-il formulé des recommandations à l'attention des acteurs du logement tels que l'Etat et les promoteurs immobiliers.

C.O